

<p>COMPTE RENDU DE LA REUNION COMITE DE PILOTAGE-CONSEIL DE DEVELOPPEMENT LE 21 MARS 2002 A MORCENX</p>

Monsieur Deyres accueille les participants, présente le lieu de la réunion, et souhaite aux participants une bonne séance de travail.

Monsieur Coutière ouvre la séance, salue les membres du Conseil de Développement, réunis pour la première fois, au nom des élus du Comité de Pilotage, des représentants de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Il précise l'ordre du jour de la séance :

- L'historique de la démarche, le rôle du Conseil de Développement, la Charte de Pays.
- Le calendrier de travail
- Echange avec les membres du Conseil de Développement.

Il propose de commencer la séance par une présentation de la démarche Pays et rappelle que le document qui leur a été distribué fait le point sur le Conseil de Développement, le Comité de Pilotage, le Pays, la Charte et les calendriers.

I. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE PAYS, ROLE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT, LA CHARTE DE PAYS.

La démarche Pays :

- L'Airial est une association de communes qui existe depuis plus de 20 ans. Au départ, y adhéraient 8 cantons landais (Pissos, Sabres, Morcenx, Sore, Labrit, Gabarret, Roquefort et Villeneuve de Marsan) et 4 girondins (Saint Symphorien, Villandraut, Captieux, Grignols). Cette structure a pour principale mission de soutenir les actions de développement local.
- Il y a deux ans un diagnostic de la zone a été entrepris, afin de préparer un nouveau projet de territoire. Ce diagnostic a été élaboré par les élus et les techniciens de l'Airial.
- A la fin de ce diagnostic, une nouvelle loi sur les « Pays », la Loi d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires a été votée, et les élus ont souhaité inscrire leur démarche dans cette perspective.
- Dans l'esprit de cette nouvelle loi deux nouveaux cantons ont été rajoutés : Le canton de Belin-Beliet, qui fait partie du Parc (pour mieux assurer la cohérence entre la Charte du Parc et la Charte du Pays), et le canton de Bazas qui a souhaité rejoindre la démarche du Pays Haute-Lande.
- Un nouveau diagnostic a été réalisé par le Parc et l'Airial sur ce territoire et, preuve de sa pertinence, ce périmètre a été reconnu par la CRADT le 14 janvier 2002 et le programme Leader+ présenté sur ce même périmètre a été retenu par la DATAR le 27 décembre 2001.
- Le 21 février 2002 a été institué le Comité de Pilotage du Pays, (conseil des élus du Pays pour mettre en place le Pays), et aujourd'hui le 21 mars 2002, nous souhaitons mettre en place le Conseil de Développement. La répartition des sièges du Comité de Pilotage est territoriale et a été décidée de façon unanime : le conseiller général du canton, 2 titulaires et deux suppléants par communauté de communes.

- Le Pays n'est pas une nouvelle entité administrative . Son rôle est d'orienter, d'impulser et de coordonner une stratégie de développement inscrite dans la Charte du Pays. Il ne prélève pas d'impôt.

Le Conseil de Développement :

- Il est institué par la loi : à coté des élus, le Conseil de Développement rassemble des personnes issues des milieux socioprofessionnels et associatifs du territoire. Son rôle est de soumettre des idées et des propositions pour aider les élus à préparer la Charte de Pays.
- Chaque communauté de communes du Pays a nommé 8 personnes représentatives de son territoire, et chacune a délibéré sur la liste des membres du Conseil de Développement.
- Le Comité de Pilotage a souhaité que le Conseil de développement soit composé uniquement de personnes du territoire et n'exerçant pas de mandat électoral (adjoint, maire, conseiller général ou régional, député).

La charte de Pays

- Elle définit les priorités et les actions à mettre en place sur le territoire pour les 10 ans à venir. C'est dans ce cadre que les maîtres d'ouvrage devront inscrire leurs opérations pour être soutenus.
- Elle est l'unique cadre qui permettra d'avoir des financements européens, d'état, régionaux et départementaux.
- Elle doit permettre de faire ressortir la cohérence du territoire, mais aussi ses différences : le territoire est très vaste et n'est pas monolithique : différentes actions pourront être menées selon les spécificités locales.

II. CALENDRIER

L'objectif est que les premiers dossiers puissent être déposés début 2003. Pour cela la Charte doit être préparée dans les six prochains mois pour qu'à l'automne le Comité de Pilotage la valide et que les communautés de communes se déterminent.

Ce calendrier est ambitieux, mais réaliste, pour deux raisons :

- Le diagnostic a déjà été réalisé par les élus et les techniciens, et a apporté quelques idées et des pistes d'actions.
- L'équipe technique, composé des chargés de missions de l'Airial et du Parc, qui connaît bien le territoire, est complémentaire, maîtrise bien les procédures.

III.DEBAT.

Monsieur Coutière invite les membres du Conseil de Développement à poser des questions.

Alain Crenca : Peut-on s'inscrire à plusieurs groupes ?

Dominique Coutière: Oui.

Jean Claude Dutertre : Quelle est la différence entre suppléants et titulaires ?

Dominique Coutière: Dans les groupes de travail aucune. Cela peut vous aider pour l'organisation « interne » du Conseil de Développement (bureau, assemblée..)

Alain Besse : est-ce que l'on aura des échanges avec les membres du Conseil de Développement des autres cantons ?

Dominique Coutière: le Conseil de Développement s'organise comme il veut, mais il nous semble bien qu'il se réunisse par thème (les 8 thèmes que l'on vous a proposés et qui résultent du diagnostic) et pas forcément par zone géographique. Mais c'est à vous de décider.

Alain Besse : faut-il faire un organigramme ?

Dominique Coutière: non, on souhaite plutôt des gens qui travaillent que des organigrammes peaufinés. Néanmoins, les relations avec le Comité de Pilotage seraient simplifiées si vous aviez un rapporteur par thème.

Michel Clave : Y aura t il une commission viticole entre les gens de la zone Armagnac et les viticulteurs girondins ?

Dominique Coutière: c'est au Conseil de Développement de s'organiser, mais il est souhaitable qu'il n'y ait pas trop de commissions et de sous commissions.

Jean Barrere : Le but est-il d'avoir une démarche globale sur le Pays ou par cantons ?

Dominique Coutière:

Il est indispensable de dessiner des pistes au niveau du Pays. Mais après il peut y avoir des projets portés par un ou deux cantons. Il ne faut pas oublier que la Charte est un canevas. Ce n'est pas le Pays qui « fait », ce n'est pas une structure supplémentaire qui se substitue aux communes. Le Pays est là pour définir les priorités et les objectifs, ensuite les communautés de communes feront leurs projets.

Jean Claude Deyres : Les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre du contrat de Pays sont des projets publics, privés ou associatifs.

Monsieur Celet, le secrétaire général de la préfecture des Landes : Le Pays n'est pas un nouvel échelon opérationnel et les communautés de communes resteront maîtres d'ouvrage. Le Pays, est là selon la loi, pour faire un projet commun de développement et c'est à partir de ce projet que les partenaires financiers pourront les aider. Toutes les initiatives doivent s'inscrire dans le projet que vous aurez défini pour les dix ans à venir.

Pierre Darmante : La forêt est dans différents thèmes, comment s'organiser pour faire la synthèse entre toutes ses fonctions ?

Dominique Coutière: on propose de faire régulièrement le point avec les rapporteurs pour chacun des thèmes. Comme cela on pourra avoir des regards croisés, sur chaque sujet.

Jean-Claude Tauzin : Après la Charte, le Conseil de Développement existera t il encore ?

Dominique Coutière: Oui, avec des réunions plus espacées. La Charte, c'est un projet dans le temps, il va falloir la suivre, l'affiner, la faire évoluer.

Emmanuel De Montbron : J'ai été surpris que la forêt soit avec l'environnement et pas l'agriculture .

Dominique Coutière: vous la placerez où vous voudrez, le positionnement n'est pas ambigu, on retrouvera même des personnes du bois dans le groupe « industrie ».

Guy Dupiol : De plus, dans la filière bois, vous avez déjà travaillé sur une Charte de Développement Durable : vous avez donc de bonnes références.

Gérard Dorsi : Il faudrait faire une commission innovation, qui permette de synthétiser tout ce qui se fait dans les autres commissions.

Dominique Coutière : Le Conseil de Développement peut s'organiser comme il le veut, et il est vrai que c'est difficile pour certains thèmes. Nous avons arrêté certaines choses car notre souci est de faire avancer le travail.

Jean Claude Dutertre. Au niveau de l'action culturelle, il faudra beaucoup d'énergie pour fédérer et mettre en réseau les intervenants. Y aura t il un budget pour cela ?

Dominique Coutière : non, c'est impossible, le territoire est trop vaste pour que l'on envisage de rembourser des frais de déplacements. Et l'on ne veut pas privilégier une commission plutôt qu'une autre.

Henri Gilloteaux : Il faut bien une première réunion pour mettre en place le Conseil de Développement.

Dominique Coutière : Oui, on vous propose une réunion dans une dizaine de jours, seuls sans élu. Les techniciens de l'Airial seront là pour vous aider.

Jean-Claude Deyres : Nous avons limité le nombre de personne dans le Conseil de Développement, mais c'est à vous d'inviter qui vous voulez lors des réunions.

Antoine de Rivoyre : L'organisation semble logique, mais vous ne nous laissez pas beaucoup de temps pour nous organiser et produire.

Dominique Coutière : Nous avons 6 mois devant nous, et il faut bien se donner des dates pour avancer.

Une première réunion est fixée le 22 mai entre le Comité de Pilotage et le Conseil de Développement pour faire le bilan des premières réflexions des divers groupes de travail.

Ginou Laffite : Pouvons-nous organiser les groupes maintenant ?

La séance est suspendue, pour que les membres du Conseil de Développement puissent s'inscrire dans les commissions de travail et décider des dates des prochaines réunions par groupes.

La séance est levée.

IV. RELEVÉ DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PAYS.

- **Première réunion du Conseil de Développement : le 11 avril 2002 à 18 H à Sabres. Salle des Fêtes.**
- **Réunion commune Comité de Pilotage et Conseil de développement : le 22 mai 2002 à 18 H à Bazas, salle des conférences.**

Liste des rapporteurs des groupes du Comité de Pilotage:

- Industrie : Paul Marquette
- Commerce Artisanat ; Guy Dupiol
- Agriculture : Jean Lesparre
- Tourisme : Jean Peringuey
- Environnement-Cadre de vie : Bernard Roumegoux
- Habitat –Urbanisme : Serge Jourdan
- Services : Jean Claude Deyres
- Culture : Laurence Harribey

Calendrier des premières réunions des groupes de travail : Cf calendrier.